



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation interministérielle
à la stratégie nationale pour l'autisme au sein
des troubles du neuro-développement**

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNE JOURNEE MONDIALE DE L'AUTISME PLACEE SOUS LE SIGNE DE LA MOBILISATION DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Paris, le 2 avril

Depuis maintenant deux ans, le Gouvernement conduit avec détermination une nouvelle politique à destination des personnes autistes et plus largement de toutes celles qui présentent des troubles du neuro-développement. La journée internationale de sensibilisation à l'autisme, qui est aussi la date anniversaire du lancement de la Stratégie nationale Autisme et Troubles du neuro-développement devait nous permettre de partager des éléments de bilan et de perspective. En cette période de crise sanitaire majeure néanmoins, notre mobilisation se doit d'être d'abord tournée vers l'accompagnement des personnes et des familles qui vivent, nous le savons, des moments difficiles.

Ce collectif de travail que nous avons créé depuis 2 ans avec les personnes, leurs familles, les associations, les services sanitaires et médico-sociaux, les professionnels, les collectivités territoriales nous a permis de formaliser très rapidement en cette période de crise non seulement des orientations pour garantir la continuité de service d'accompagnement et de soins, notamment pour les personnes maintenues à domicile, mais aussi **des dispositifs de soutien et d'information spécifiques aux personnes et à leur famille** (cf infra).

Par ailleurs, **suite à l'annonce ce matin du Président de la République, les conditions de sortie pour les personnes en situation de handicap et leur accompagnant sont désormais assouplies** pour notamment accompagner les personnes en grande difficulté au regard de leurs troubles du spectre de l'autisme, déficience intellectuelle, déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, troubles psychiques. Cet assouplissement doit s'accompagner d'un strict respect des gestes barrière impératifs pour la sécurité sanitaire de tous.

- Pour les personnes en situation de handicap domiciliées chez elles, leurs parents ou leurs proches : leurs sorties, soit seules soit accompagnées, en voiture ou non, ne sont pas limitées à 1H, ni contraintes à 1Km du domicile -pour permettre notamment d'aller dans un lieu de dépaysement-, ni régulées dans leur fréquence et leur objet, dès lors que la personne ou son accompagnant justifie aux forces de l'ordre d'un document attestant de la situation particulière de handicap.

- S'agissant des déplacements d'un tiers professionnel ou non pour la prise en charge de personnes en situation de handicap : ce déplacement entre dans le cadre des déplacements pour assistance à personnes vulnérables, sans condition de durée ou de distance.

Attention : cette mesure ne fait pas l'objet d'une attestation dédiée, mais consigne est donnée aux préfets et aux forces de l'ordre d'une prise en compte spécifique. Il faut donc toujours pour autant remplir et avoir l'attestation habituelle dérogatoire de déplacement.

Cette mesure vient en complément des mesures prises pour tenir compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, comme l'attestation disponible en ligne en Facile à lire et à comprendre (FALC) et le fait de ne pas exiger des personnes aveugles ou malvoyantes d'attestation, sous condition de présenter une carte d'invalidité ou un document justifiant d'un tel handicap.

Le secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées et la Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement resteront mobilisés tout au long de cette crise sans précédent pour apporter soutien et solutions aux personnes et à leur famille.

Ce soir, Sophie Cluzel et Claire Compagnon répondront à toutes leurs questions lors d'un Facebook live à 17H 100% accessible.

Contact presse :

Arnaud.lestang@pm.gouv.fr

DES DISPOSITIFS D'ECOUTE ET D'APPUI

- Un dispositif d'écoute par téléphone et mail, renforcé, pour les familles et les personnes : Autisme Info Service : 0800 71 40 40, <https://www.autismeinfoservice.fr/>
- Un service dédié à l'accompagnement des adultes isolés : les adultes autistes qui ont besoin d'un soutien peuvent solliciter ce service par un formulaire de contact : <https://gncra.fr/soutien-aux-adultes-autistes/>
- Une plateforme recensant tous les services nationaux et locaux qui se déploient actuellement sur le territoire pour accompagner les personnes handicapées et les familles : <https://www.solidaires-handicaps.fr/>

DES DISPOSITIFS ET OUTILS D'INFORMATIONS PRATIQUES

- Une Foire aux Questions générale handicap :
<https://handicap.gouv.fr/grandsdossiers/coronavirus/article/foire-aux-questions>
- Une Foire aux Questions spécifique autisme :
<https://www.autismeinfoservice.fr/actualites/covid-19-foire-questions-autisme>

DES OUTILS POUR AIDER LES FAMILLES ET LES PERSONNES A GERER LE CONFINEMENT

Deux guides pour aider adultes et enfants pendant le confinement.
<https://handicap.gouv.fr/actualites/article/coronavirus-comment-vivre-le-confinement-avec-un-enfant-autiste>

Des ressources proposées par le ministère de l'Education nationale :
<https://eduscol.education.fr/cid150809/continuite-pedagogique-pour-les-eleves-a-besoins-educatifs-particuliers.html>

Et la plateforme Cap Ecole inclusive ouverte à tous : <https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive/amenager-et-adapter.html>

De nombreuses fiches pratiques : <https://gncra.fr/covid-19-les-fiches-du-gncra/>

